



Marmier Bruno, Pasquier Nicolas

Plan sectoriel vélo : absence de financement

Cosignataires : 0	Date de dépôt : 05.04.19	DAEC
-------------------	--------------------------	------

Dépôt

Par arrêté, le Conseil d'Etat a adopté en décembre 2018 le « Plan sectoriel vélo ». Dans le même temps, il indiquait aux médias qu'il investirait prochainement 157 millions afin de constituer un réseau cyclable performant, attractif, sûr et continu. Dans sa communication, il affirmait également vouloir s'engager pour la réalisation des axes à fort potentiel que sont la « Voie verte » à Bulle et la TransAgglo à Fribourg.

L'arrêté d'approbation précise toutefois à l'article 2 « *Le plan sectoriel vélo lie les autorités cantonales et communales. Sa réalisation dépendra des disponibilités financières du canton et des communes* ». Il semble ressortir de cette formulation qu'il n'y a en fait aucune volonté de débloquer le financement des infrastructures dédiées à la mobilité douce et au vélo en particulier. Qui plus est, la charge financière et la responsabilité sont reportées en grande partie sur les communes.

Deux interventions parlementaires étaient en attente de l'approbation du « Plan sectoriel vélo » pour recevoir une réponse. Les délais prévus pour les deux instruments suivants sont largement dépassés :

- > Motion 2016-GC-128 Thévoz / Gamba : Véloland Fribourg : des moyens pour la mise en œuvre du plan cantonal sectoriel vélo, déposée en novembre 2016¹
- > Question 2017-CE-193 Marmier / Pasquier : élaboration du Plan sectoriel vélo : état des lieux, déposé en août 2017²

De plus, en ce qui concerne la motion 2016-GC-128 Thévoz / Gamba, le Conseil d'Etat s'était engagé, à plusieurs reprises, à y répondre dans un délai précis:

- > Info DAEC octobre 2017: réponse prévue pour janvier 2018
- > Info DAEC mai 2018: il est prévu de présenter la réponse en coordination avec l'adoption du plan sectoriel « Vélo » (avant été 18)
- > Info DAEC novembre 2018 : il est prévu de présenter la réponse en coordination avec l'adoption du plan sectoriel « Vélo » (en principe nov./déc. 2018). Demande de prolongation de délai suivra.

Questions :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de répondre aux deux instruments parlementaires en suspens ?

¹http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/parlamentvorstoesse/?action=showinfo&info_id=33805&uuid=5a66d1be9bf14dfcbd83f1efae9cb933

²http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/parlamentvorstoesse/?action=showinfo&info_id=35690&uuid=f87f946db35b4b5facafaa1b894f2390

2. Doit-on comprendre par la phrase « *Le plan sectoriel vélo lie les autorités cantonales et communales. Sa réalisation dépendra des disponibilités financières du canton et des communes* » que le Conseil d'Etat n'entend allouer aucune ressource particulière pour sa réalisation et qu'il entend rejeter la motion ?
 3. La « stratégie vélo » date de juin 2011 ? Quand le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de la mettre sérieusement en œuvre ?
 4. Le Conseil d'Etat alloue de grands moyens aux autres modes de transports ? Pourquoi le vélo fait-il exception ?
-